



N° de résolution
ou annotation

2021-01-01

Formulaires d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

Province de Québec
Municipalité de Roquemaure

Procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue à huis clos en conférence web le 11 janvier 2021 à 20h00, à la salle municipale de Roquemaure.

Étaient présents : M. le maire Léo Plourde, mesdames Chantal Mainville et Marie-Ève Garand, conseillères, ainsi que messieurs Rodrigue Morneau, Fernand Landry et Marcel Mainville conseillers.

Était absent : M. Réjean Lévesque, conseiller.

Était également présente, Mme Marie-Ève Isabelle, directrice générale par intérim.

1.0 Ouverture de la séance

Le conseil ayant quorum, la séance débute à 20h07, présidée par M. Léo Plourde, maire.

2.0 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le point "sujets divers" ouvert.

- 1.0 Ouverture de la séance :
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour :
- 3.0 Adoption des procès-verbaux de décembre :
- 4.0 Correspondance :
- 5.0 Trésorerie :
 - 5.1 Dépenses de décembre;
 - 5.2 Dépenses incompressibles 2021;
- 6.0 Rapport des comités :
- 7.0 Service de sécurité incendie :
- 8.0 Camping :
 - 8.1 Test eau camping 2021;
- 9.0 Patinoire :
 - 9.1 Déneigement ;
 - 9.2 Achat d'un cylindre pour la porte de la cabane des joueurs;
- 10.0 Adoption règlement # 205 Taxation et tarification 2021 ;
- 11.0 Renouvellement certificat de producteur forestier ;
- 12.0 Budget 2021 OMH de l'Arc-en-ciel ;
- 13.0 Ressources humaines :
 - 13.1 Prolongation contrat de la technicienne administrative;
 - 13.2 Contrat inspecteur municipal 2021-2022;
 - 13.3 Programme emploi d'été Canada;
 - 13.4 Augmentation annuelle des salaires ;
- 14.0 Rapport sur la gestion contractuelle 2020 ;
- 15.0 Nomination des représentants du comité consultatif d'urbanisme ;
- 16.0 Vente pour non-paiement de taxes ;
- 17.0 Prix bois de chauffage 2021 ;
- 18.0 Période de questions ;
- 19.0 Sujets divers :
- 20.0 Levée de la séance.



2021-01-03
ou annotation

2021-01-03

2021-01-04

3.0 Adoption procès-verbaux de décembre 2020;

Les membres du conseil ayant pris connaissance des procès-verbaux du 7 et du 14 décembre 2020, leur lecture en est dispensée.

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'adopter les trois procès-verbaux tel que présentés.

4.0 Correspondance;

M. Léo Plourde, maire fait état de la correspondance pertinente.

5.0 Trésorerie;

5.1 Dépenses de décembre et janvier;

ATTENDU QUE le conseil a pris connaissance des comptes à payer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

Pour la municipalité :

Liste des comptes à payer décembre 2020 au montant de : 18 671.27 \$

Liste des comptes à payer janvier 2021 au montant de : 39 309.26 \$

Pour le camping municipal :

Liste des comptes à payer janvier 2021 au montant de : 5 765.75 \$

Salaires nets - Décembre 2020 : 7 383.57 \$

5.2 Dépenses incompressibles 2021 ;

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, appuyé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice général et secrétaire-trésorier ainsi que la directrice générale par intérim à payer toutes les dépenses incompressibles prévues au budget 2021. Aux fins de la présente résolution, les dépenses incompressibles sont celles qui sont fixes ou inévitables en raison d'obligations que la municipalité a contractées, ou de la nécessité de procéder à ces dépenses aux fins du fonctionnement de la municipalité. Ces dépenses incompressibles comprennent, notamment :

- a) Les dépenses inhérentes à l'application des conventions reliées aux conditions de travail et autres avantages des employés et élus de la municipalité (contributions aux assurances, rémunération, etc.) ;
- b) Les dépenses d'électricité et de chauffage ;
- c) Les dépenses de télécommunications lorsqu'un contrat a dûment été attribué par l'autorité compétente ;
- d) Toutes sommes dues par la municipalité à une autorité gouvernementale en vertu d'une disposition législative ou réglementaire ;
- e) Les quotes-parts des régies intermunicipales et des organismes supra municipaux;
- f) Les sommes dues en vertu d'une entente intermunicipale ;
- g) Les contrats de déneigement ou relatifs aux matières résiduelles accordés par la municipalité ;
- h) Les primes d'assurances ;



N° de résolution
ou annotation

- i) Les frais reliés aux services de la Sûreté du Québec ;
- j) Les dépenses reliées au service de la dette (remboursement du capital et des intérêts) ;
- k) Le paiement d'emprunts déjà contractés par la municipalité ».

6.0 Rapport des comités :

7.0 Service de sécurité incendie :

Après avoir pris connaissance du document « L'Analyse de l'optimisation des services de sécurité incendie du secteur sud de la MRC d'Abitibi-Ouest », présenté le 27 octobre 2020 à Gallichan ;

ATTENDU QUE le conseil municipal de Roquemaure comprend l'importance de maintenir son SSI ouvert ;

ATTENDU QUE le conseil municipal ne veut pas s'engager dans une décision sans avoir étudié le côté monétaire relié aux options proposées ;

ATTENDU QUE le conseil municipal voudrait avoir la chance de sonder sa population sur les options envisagées ;

EN CONSEQUENCE il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité de partager cette vision avec la MRC d'Abitibi-Ouest, d'offrir notre participation au projet d'évaluation monétaire et à l'élaboration de scénarios possibles.

8.0 Camping :

8.1 Test eau camping 2021;

Il est proposé par Mme Chantal Mainville, appuyée par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter la soumission de Techni-Lab, conditionnelle à l'ouverture du camping pour 2021, selon ce qui suit :

- Coliformes Totaux et E. Coli.	58.00 \$
- Cuivre	18.00 \$
- Fer et Manganèse	36.00 \$
- Nitrite et Nitrate	26.00 \$
- PH	16.00 \$
- Physico-chimique inorganique	340.00 \$
- Plomb	20.00 \$
- Turbidité	20.00 \$
- Frais de transport et prélèvement	110.00 \$
- Test annuel (Physico)	135.00 \$

9.0 Patinoire :

9.1 Déneigement ;

2021-01-07 Il est proposé par Mme Chantal Mainville, secondée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'accepter les frais de 50 \$ de l'heure pour l'ouverture au tracteur de la patinoire, ceci inclut la location du tracteur et le taux horaire de M. Clément Béchar.

9.2 Achat d'un cylindre pour la porte de la cabane des joueurs;

2021-01-08 Il est proposé par Mme Chantal Mainville, secondé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de faire l'achat d'un cylindre de porte pour la cabane



N° de résolution
2021-01-09

2021-01-10

des joueurs de la patinoire puisqu'il arrive fréquemment que la porte reste ouverte. Les frais pour l'achat du cylindre et l'installation sont évalués à environ 100 \$.

10.0 Adoption du règlement # 205 Taxation et tarification 2021 :

Il est proposé par M. Marcel Mainville, appuyé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement # 205 établissant la taxation et tarification 2021.

11.0 Renouvellement certificat de producteur forestier :

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité de renouveler le certificat de producteur forestier pour les lots 5 519 252, 5 520 191, 5 520 192, 5 520 193, et 5 519 533.

2021-01-11

12.0 Budget 2021 OMH de l'Arc-en-ciel :

Il est proposé par M. Fernand Landry, secondé par Mme Marie-Ève Garand et résolu à l'unanimité d'accepter le budget 2021 de l'OMH de l'Arc-en-ciel, prévoyant un montant de 2 530 \$ à être assumé par la municipalité.

13.0 Ressources humaines :

2021-01-12

13.1 Prolongation contrat de la technicienne administrative;

Il est proposé par Mme Marie-Ève Garand, secondée par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité de prolonger le contrat de Mme Lise Roy, technicienne administrative, jusqu'à la fin de février 2021 afin de permettre le transfert des dossiers avec la nouvelle directrice générale Mme Huguette Audet.

2021-01-13

13.2 Contrat inspecteur municipal 2021-2022;

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'accepter le contrat de travail pour deux ans de l'inspecteur municipal (2021-2022), selon entente entre les parties, en retirant de la liste des tâches l'article 11.

2021-01-14

13.3 Programme d'Emploi d'été Canada;

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, secondé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité de présenter une demande d'aide financière pour le camp de jour 2021 au programme Emploi d'été Canada.

- 2 animateurs à 30 heures par semaines pour la période estivale.

2021-01-15

13.4 Augmentation annuelle des salaires ;

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Fernand Landry et résolu à l'unanimité d'accepter l'augmentation annuelle des salaires prévue selon le budget 2021 et de l'appliquer à compter du 01 janvier 2021.

14.0 Rapport sur la gestion contractuelle 2020 :

La municipalité de Roquemaure avise les citoyens que l'application de son Règlement sur la gestion contractuelle n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière en 2020.



N° de résolution
ou annotation

2021-01-17

15.0 Nomination des représentants du comité consultatif d'urbanisme :

Il est proposé par M. Marcel Mainville, secondé par M. Rodrigue Morneau et résolu à l'unanimité de nommer, pour une période de deux ans, les personnes ci-dessous membres du comité consultatif d'urbanisme :

- Siège 1 : M. Rodrigue Morneau, représentant municipal;
- Siège 2 : Mme Chantal Mainville, représentante municipale;
- Siège 3 : M. Gaston Mainville, citoyen;
- Siège 4 : M. Yannick Leclerc, citoyen;
- Siège 5 : Mme Josée Chrétien, citoyenne;
- Siège 6 : Mme Raphaëlle Pélissier, citoyenne.

16.0 Vente pour non-paiement de taxes :

La liste des propriétaires endettés pour non-paiement de taxes est envoyée à la MRC d'Abitibi-Ouest, puisque la municipalité est restée sans réponse de ceux-ci.

17.0 Prix bois de chauffage 2021 :

Il est proposé par M. Rodrigue Morneau, appuyé par Mme Chantal Mainville et résolu à l'unanimité d'autoriser la vente de bouleau selon ce qui suit :

Prix pour un voyage de bouleau pour citoyen de Roquemaure :	1 450 \$
Prix pour un voyage de bouleau pour citoyen de Gallichan :	1 600 \$
Prix pour un voyage de bouleau pour clients de l'extérieur :	1 900 \$

*Prendre note qu'il pourrait y avoir une surcharge pour le transport du bouleau. Les citoyens de Roquemaure seront priorités.

18.0 Période de questions :

Il n'y a aucune question adressée au conseil municipal. La directrice générale par intérim invite la population à lui faire parvenir les questions, soit par courriel, par la poste ou tout simplement en appelant au bureau municipal.

19.0 Sujets divers :

19.1 Plainte d'un citoyen;

2021-01-18

Il est proposé par M. Fernand Landry, secondé par M. Marcel Mainville et résolu à l'unanimité de demander à la municipalité de Gallichan d'être plus vigilante sur l'entretien du chemin de la Plage-Doucet, soit en sablant plus souvent et/ou en effectuant le passage du peigne à déglacer régulièrement. La circulation a augmenté considérablement sur ce chemin puisque la route centrale de la municipalité de Roquemaure a été fermée par le MTQ en novembre dernier. La population des rangs 4 et 5 ainsi que celle des plages et au besoin les services d'urgence (ambulance, pompiers) doivent obligatoirement utiliser ce chemin. Afin d'assurer la sécurité de tous, nous croyons primordial que l'entretien du chemin soit à son meilleur en tout temps.



N° de résolution
ou annotation

20.0 Levée de la séance.

À 21h07, tous les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, M. Fernand Landry demande la levée de la séance, secondé par M. Rodrigue Morneau.

ADOPTÉ.

Marie-Eve Isabelle
Directrice générale par intérim

Léo Plourde
Maire